



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 49959

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les réductions de tarifs ferroviaires en faveur des appelés du contingent. Actuellement, ces derniers bénéficient d'une réduction de 75 p 100 sur le prix des billets. Cependant, la mise en place des lignes TGV les oblige à payer plein tarif la réservation qui accompagne le billet. Or, avec une solde mensuelle de 460 francs, de nombreux appelés ne peuvent supporter un tel coût pour leur transport lorsqu'ils rentrent chez eux. Elle lui demande donc d'agir afin que la réduction dont bénéficient les appelés s'applique à la fois au prix du billet et celui de la réservation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la défense s'est toujours attaché à améliorer les conditions de prise en charge des frais de transport des militaires appelés à l'occasion de leurs permissions. Ainsi, depuis le 1er janvier 1982, les appelés bénéficient de douze voyages gratuits aller et retour par voie ferrée en 2e classe entre leur garnison et leur domicile. Si le bénéficiaire le désire, le crédit kilométrique, dans la limite des droits acquis et non utilisés, peut être comptabilisé pour servir sur d'autres itinéraires. Par ailleurs, depuis le 1er décembre 1991, le remboursement des suppléments TGV est accordé aux appelés à raison d'un supplément aller et retour par mois sur tout le réseau national. Les jeunes gens ont également droit à un nombre illimité de voyages aller et retour sur le trajet de leur garnison à leur domicile, par voie ferrée, en 2e classe avec 75 p 100 de réduction. Ceux affectés aux FFA bénéficient de la gratuité de tous leurs voyages, entre le lieu de garnison et la frontière, sur le réseau ferré allemand. Enfin les armées s'efforcent toujours de réduire la contrainte d'éloignement des appelés par des affectations qui tendent à respecter une distance moyenne de 350 kilomètres entre le domicile et la garnison. Ces avantages représentent un effort financier très important pour les armées et il ne peut être envisagé actuellement de créer de nouvelles charges en modifiant la réglementation pour que les appelés puissent dans tous les cas voyager gratuitement lors de leurs permissions.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49959

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4582